REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA TISSEMSILT
DAIRA LAZHARIA
COMMUNE DE LAZHARIA

lazharia le :
Le Président de l'Assemblée
Populaire Communale

A Monsieur :
Etph Nami Abdel
Kader
Hay Abdelhamid Ben
Badis N° 06 Ouled Ben Abdel Kader

MISE EN DEMEURE N° : 02

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à l'organisation des .marchés publics et aux délégations de services publics

: Conformément au contrat n° 04/2025 conclu avec votre établissement pour la réalisation du projet suivant

Suivi et exécution des travaux d'aménagement urbain du complexe scolaire secondaire de Tamzlait – Phase 1 (– (Partage d'exécution

.Conformément à l'ordre de commencement des travaux n° 56/2025 du 30/07/2025

.Conformément à la correspondance n° 3268 du 21/10/2025

.Suite à l'avis n° 3847 du 25 novembre 2025

Après inspections sur le chantier effectuées par nos services, il a été constaté que les travaux sont à l'arrêt et .que les délais et obligations contractuelles ne sont pas respectés

Par conséquent, nous vous adressons par la présente ce deuxième et dernier avis vous enjoignant de reprendre les travaux immédiatement et efficacement, de remédier aux retards et d'accélérer le rythme d'achèvement. Vous êtes tenu de renforcer le chantier avec les ressources matérielles et humaines nécessaires dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception du présent avis. En cas de non-respect de cette injonction, les mesures légales applicables seront prises, y compris la résiliation unilatérale du contrat et votre inscription sur .la liste noire

Le Président de l'Assemblée
Populaire Communale